DIMANCHE 28 DÉCEMBRE 1913 — XIVe ANNÉE. — N° 8487. — DIMANCHE 28 DÉCEMBRE 1913

LA CROIX

BUREAUX : LILLE — 15, rue d'Angleterre — Téléphone : 072

5 CENTIMES — DE ROUBAIX-TOURCOING — 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX — 35, rue du Vieil-Abreuvoir — TOURCOING — 35, rue des Ursulines

Adveniat regnum tuum

Lundi 29 déc. — S. THOMAS DE CANT.
Mardi 30. — SAINT LIBERE

SAMEDI 27 DECEMBRE 1913

La journée

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Entre autres choses, le ministre de la Guerre a entretenu le Conseil des mesures qui pourraient être prises à l'égard des militaires qui ont encouru des condamnations pour des actes d'indiscipline commis au moment du maintien de la classe. Le Conseil, tenant compte de la conduite des intéressés, s'est arrêté à un certain nombre de mesures individuelles.

❋

Une Commission d'enquête sera nommée par le ministre de l'Instruction publique pour examiner l'affaire des Archives.

❋

M. Noulens, ministre de la Guerre, vient de décider, sur le rapport du médecin-inspecteur Chavasse, que les contingents créoles, actuellement en garnison dans plusieurs villes du Midi de la France, et qui n'ont pu s'y acclimater, seront renvoyés dans leurs colonies au fur et à mesure que leur santé le permettra.

❋

Le projet des deuxièmes provisoires, prélude des vacances, voté vendredi par la Chambre, a été discuté aujourd'hui samedi au Sénat.

❋

La presse commente la réunion politique qui a eu lieu vendredi soir chez M. Jean Dupuy pour la constitution d'un parti d' « union sociale et démocratique », dont le programme a été exposé à Saint-Etienne par M. Briand, et où la « laïcité » a une place d'honneur.

❋

Nous recevons une correspondance très intéressante sur le passage des aviateurs français Daucourt, Bonnier et Védrines à Eski-Chéhir, en Asie Mineure.

❋

Le gouvernement anglais a envoyé du Caire des troupes à la frontière de Syrie.

❋

M. Ghennadief, ministre bulgare des Affaires étrangères, a démissionné, pour permettre au Cabinet Radoslavof de rester au pouvoir, en concluant avec certains groupes de l'opposition, particulièrement hostiles à M. Ghennadief, une série de compromis.

❋

La situation politique est très incertaine en Espagne.

❋

L'armée turque manifeste avec force la répugnance que lui inspire la nouvelle mission militaire allemande.

❋

Aux Indes, les mahométans et les Indous, dont la division faisait la force de l'Angleterre, se rapprochent tous les jours davantage, dans un but d'émancipation commune.

❋

Le Cabinet serbe Pachitch, harcelé par les jeunes radicaux, va démissionner.

Le « Noël » L'« Étoile Noëliste »

Le *Noël* va entrer dans sa 20e année. Parachevant ses transformations successives, il deviendra, à partir de janvier 1914, une magnifique *Revue pour les jeunes filles*, et développera avec plus d'ampleur son programme littéraire et son mouvement d'apostolat.

Les jeunes, eux, salueront la naissance de l'*Etoile Noëliste* dont le but — comme l'astre qui conduisit les mages — sera de diriger vers le *Noël*.

L'Etoile Noëliste paraîtra à partir de janvier 1914.

Des numéros spécimens ou d'essai sont à la disposition de quiconque en fera la demande. Les prix d'abonnement sont les suivants :

Le *Noël*, 52 pages, un an, 12 fr. 50 ; étranger, 15 francs.

L'*Etoile Noëliste*, 32 pages, un an, 10 fr. ; étranger, 12 francs.

Le *Noël* et l'*Etoile Noëliste*, un an, 20 fr. ; étranger, 25 francs.

Il n'est assurément pas de cadeau de Noël ou du Jour de l'An qui ait plus de prix, plus d'utilité, plus d'agrément qu'un abonnement à l'une ou l'autre de ces deux revues ; car l'étrenne se renouvellera cinquante-deux fois dans l'année, et ses bénéficiaires prises dans une atmosphère d'affection chrétienne, de générosité et de joie sauront mieux profiter de la vie pour leur bonheur et celui des autres.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris

Mais à propos..?

Un salon bourgeois parisien. On vient de dîner ; les enfants sont couchés ; la bonne débarrasse avec énergie le couvert dans la salle à côté. Monsieur s'installe entre deux rangées de paquets multicolores ; sa femme le regarde :

Lui. — Ma chère amie, puisque nous sommes un instant tranquilles, faisons la revue des étrennes à donner... Je vais appeler !.. Toi, tu ouvres... tu vérifies... tu refermes.. Tu comprends.. ?

Madame, levant les yeux au ciel avec un sourire de miséricorde :

— Pauvre cher ami !..

❋

— D'abord, pour Marius, un bronze...

— Voilà !..

— Tu dis « voilà ! » mais tu n'as pas regardé...

— Un bronze... ça se devine !.. tu veux que j'ouvre.. ? c'est ouvert... Tu as payé cela combien.. ?

— Trente-cinq francs !..

— Ça ne vaut pas plus !..

— Tu crois.. ?

Prenant l'article en main... Il est gentil.. ? tu ne trouves pas.. ? pour Marius.. ?

Elle, décidée. — Allons-y !..

Lui, les yeux un peu ronds :

— On est bien en peine !.. je fais une croix devant Marius.

❋

— Pour Denis, j'ai pris un parapluie... pour ton neveu, un stylo... Où l'ai-je fourré.. ? *Cherchant sous les paquets...* Dame, c'est pas grand !..

— Tu as choisi quelle marque.. ?

— J'allais en choisir une, mais j'ai trouvé au Louvre une petite vendeuse, intelligente, et j'ai pris un stylo sans marque... Au fond, c'est aussi bon !.. pour ce gosse !..

— Combien.. ?

— Hé... encore quatorze francs !..

— Tu crois que ça fera plaisir au neveu.. ? En somme... c'est un instrument de travail...

— Tant pis !.. Quand on s'est fait laminer deux heures, la veille de Noël, dans un magasin... tu sais !.. Pour aller plus vite, on achèterait des stylos à tous ses amis !.. ou encore des vases !.. Ah! oui, les vases... c'est une ressource immense... Oh !.. je n'ai pas abusé... je n'en ai pris que trois ou quatre..

— Tu aurais dû aller la première quinzaine...

Lui, levant les bras. — La première quinzaine !..

❋

Monsieur, retenant des paquets qui vont dégringoler :

— Ça, c'est pour Albertine... un kimono bulgare !..

— C'est idiot !..

— Mais, ma chérie, s'est toi-même.. ?

— Oh ! je sais bien !.. elle aime la couleur, cette fille !..

— Elle va être servie !.. Regarde... ça ferait grincer des dents à une poule !.. Pour ton frère, j'ai... tiens ? ça doit être ça !..

— Un vase.. ?

— Non... pas encore... C'était à côté des stylos... *Il sort laborieusement un énorme volume...* Le musée du Louvre !.. 795 pages... très intéressant...

Elle, sceptique. — Le malheureux !..

Lui, scandalisé. — Mais, ma chère, tu es étonnante !.. la musée du Louvre !..

Elle. — Quand on l'a vu une fois !..

— Je ne peux pourtant pas lui acheter des pieds truffés !..

Elle. — Ecoute !.. Soyons sérieux, si on passait le musée du Louvre à Zélie.. ?

Lui. — Alors... ton frère.. ?

— Une douzaine de cravates...

— Ou le vase. ?

— Non... une boîte de cigares...

— Alors, entendu !..

❋

Madame, voulant aller plus vite, prend plusieurs paquets.

Lui. — Fais attention !.. ça c'est une jolie petite chose !..

Elle sort d'un carton un amour de marbre représentant une jeune femme, un peu rêveuse, assise sur un fauteuil Henri II, un volume fermé sur les genoux ; c'est intitulé : « Avant le livre », et signé « Guéniot ».

Elle, le regardant à bout de bras. — Ah ! c'est bien !.. très bien !.. pour qui.. ?

— Pour Hervé...

— Dommage !.. Et là.. ?

— Dommage !.. Que veux-tu !.. il est connaisseur... il est à ménager... sa femme surtout !.. Oh ! ça, c'est une trouvaille... *Il aide à déballer les longs tubes de cuivre d'un carillon hollandais :*

— Doucement !.. tu réveillerais les enfants... on dirait le carillon de Westminster... Remets-les bien comme ils étaient... là !.. comme ça !.. Et puis des savons pour Olympe... un vase en étain pour la cheminée d'Auguste !.. du papier à lettres pour Claire... un revase pour Charles... un « dito » pour Prosper... Et un quatrième vase dans le cas où j'aurais oublié quelqu'un !.. Quant à ta sœur... je l'ai gâtée... ce petit tapis d'Orient, c'est pour elle...

— Un tapis d'Orient là-dedans.. ? *Madame déplie le tapis, en femme avertie.*

— Tu as payé ça combien.. ?

— Ne me questionne pas !..

— Dis, toujours !

— C'est un peu fou !.. Deux cent soixante-quinze francs..

— Deux cent soixante-quinze francs !.. En effet, c'est une folie !..

— Pour être beau !.. c'est du feu !.. de la braise !.. — *s'emballant* — et souple comme une âme de serpent... on se moucherait avec !..

❋

Monsieur reficelant ses paquets. — Que veux-tu, c'est le seule occasion de lui faire plaisir, à ta sœur... Mets ton doigt là... sur le nœud.. ?

— Ne me pince pas !..

— N'aie pas peur... là... Maintenant toutes mes étrennes de famille sont achetées.

— Comment « toutes » .. ?

— Mais oui... toutes... j'ai même un vase à tout hasard... tu vois si je suis scrupuleux !..

— J'ai bien peur que tu oublies quelqu'un.. ?

Lui, l'œil malin et le geste arrondi. — Oh ! sois tranquille !.. on a pensé à sa chère petite femme !.. Mais, voilà !.. on ne lui montre rien aujourd'hui !..

Elle, insistant avec une intention évidente :

— Je répète... j'ai bien peur que tu oublies quelqu'un !..

— *Lui, sceptique.* — De la famille.. ?

— Oui... tout à fait de la famille !

Lui, reprenant. — Voyons.. ? Marius.. ? Albertine.. ? Hervé.. ? Charles.. ? Zélie.. ? ta sœur.. ? Olympe.. ? Claire.. ? Je ne vois pas !..

Elle, très sérieuse, presqu'un peu triste :

— Ah ! tu ne vois pas !.. Et pourtant, c'est quelqu'un que tu aimes bien !.. que tu vois toutes les semaines !.. qui est de toutes nos fêtes... à qui tu confies tes enfants, ta femme et toi-même !.. quelqu'un qui a déjà pleuré avec nous...

Lui, se frottant le crâne avec inquiétude...

— Je t'assure !.. Marius.. ? Zélie.. ? ?

— C'est curieux !.. Vous autres hommes... il y a des choses que vous ne sentez pas !..

❋

Ils se regardent un instant tous les deux.

— *Lui, s'énervant.* — Voyons, dis !..

— Mais... et ta pauvre vieille église !.. Comment !.. tu penses à ta bonne, à ton concierge, à ce vieux fétard égoïste d'Hervé qui daigne venir ici trois fois par an... Et tu oublies ta paroisse de tous les dimanches !.. Et à l'époque actuelle où les vrais fidèles sont sa seule ressource !.. la paroisse où fut enterrée ta mère, et baptisés tes petits enfants !.. C'est pourtant si indiqué !.. à la fin de l'année !... une pensée affectueuse !.. une simple délicatesse !.. Oh ! on ne te demande pas un tapis d'Orient !..

— Ma paroisse !.. j'étais bien à douze cents lieues de là !..

— Je vois bien... et pourtant tu es si bon, si délicat pour tous les autres !..

— Et vraiment... tu crois... qu'elle en a bien besoin.. ?

— Au moins autant qu'Hervé !.. *Très grave.* — Voyons... toi... un homme sérieux, dans les affaires... dans les chiffres... ? Rien qu'ici, chez toi... nous sommes sept... et tu sais ce qu'on dépense ce mois-ci !.. Et pourtant, je fais attention !.. Alors, une paroisse avec son personnel, ses œuvres, ses écoles, ses patronages, ses arbres de Noël, ses pauvres, les honteux et les pas honteux... Voyons, figure-toi... une fin de décembre !.. Crois-tu, toi, homme précis, qu'elle vive de l'air du temps.. ? que les fournisseurs ne présentent pas leurs notes.. ? Réponds.. ?

❋

Lui, se frottant le crâne :

— Alors, à ton avis, combien.. ?

— Au moins autant qu'à ta femme !

— Ale !.. Tu vas dur !..

— Mais, mon cher ami... ta paroisse est plus que ta femme.. elle est presque ta mère !.. *Brusquement, se croisant les deux bras sur la poitrine, et regardant son mari bien en face...* Mais, à propos, as-tu seulement, cette année, payé ton denier du culte.. ? ?

— ... ! !

PIERRE L'ERMITE.

Conditions d'inscription sur les listes électorales

Pour avoir droit à l'inscription sur la liste électorale d'une commune, il faut :

1° Ou bien y avoir son *domicile réel* ; 2° Ou bien y *résider depuis six mois* ; 3° Ou bien y être *inscrit* DEPUIS CINQ ANS (loi du 29 juillet 1913) *au rôle d'une des quatre contributions directes ou des prestations* en nature ; 4° Ou bien y avoir, comme fonctionnaire public, sa résidence obligatoire.

DOMICILE RÉEL. — Ce domicile est : soit le *domicile d'origine*, c'est-à-dire le lieu habité au moment de la majorité, soit le lieu du *principal établissement* sans aucune condition de durée. Par exemple, le cultivateur qui prend et vient habiter une ferme *le 3 février*, peut exiger son inscription le *4 février*.

Les domestiques ont obligatoirement le domicile de leur maître, s'ils habitent sous le même toit.

Le domicile d'origine se conserve tant que l'on n'en a pas acquis un autre : par exemple, les électeurs qui n'ont pas d'établissement stable, employés de chemins de fer, étudiants, sémaphoristes, clercs de notaire, avocats stagiaires, instituteurs adjoints, professeurs de collège, sont présumés, jusqu'à preuve contraire, avoir conservé leur domicile d'origine. Mais, bien entendu, ces électeurs ont le droit d'abandonner ce domicile d'origine, pour se faire inscrire au lieu de leur principal établissement, de leur résidence ou de leur inscription depuis cinq ans au rôle des contributions.

Le changement de domicile se prouve par la double déclaration de changement aux mairies de la commune abandonnée et de la commune nouvelle ; à son défaut, le juge de paix apprécie selon les circonstances.

Le Français établi à l'étranger peut être inscrit soit à son domicile d'origine (où il a satisfait à la loi militaire), soit dans la commune où il est personnellement inscrit depuis cinq ans au rôle des contributions directes. (Loi du 20 juillet 1913.)

RÉSIDENCE DE SIX MOIS. — Il suffit d'avoir six mois de résidence au 31 mars 1914 pour pouvoir exiger son inscription avant le 4 février 1914.

INSCRIPTION AU RÔLE. — Les électeurs qui n'habitent pas la commune peuvent y être inscrits, *non seulement sur leur demande personnelle*, s'ils sont inscrits personnellement au rôle d'une des quatre contributions directes ou des prestations en nature, *depuis cinq ans au moins* au 4 février 1914. Il faut donc faire rayer impitoyablement les adversaires actuellement inscrits comme contribuables, qui n'auront pas ces cinq années d'inscription au 4 février prochain (circ. du minist. de l'Intérieur du 9 sept. 1913), notamment les électeurs inscrits au rôle comme propriétaires indivis de parcelles minimes de terrain (fraude fréquente).

Les membres de la famille compris dans la cote des prestations et les habitants dispensés des prestations en raison de leur âge ou de leur santé, peuvent également être inscrits.

FONCTIONNAIRES PUBLICS. — Les fonctionnaires publics astreints à une résidence obligatoire, les agents *assermentés* des Compagnies de chemins de fer doivent être inscrits dans la commune ou section de commune où *ils habitent* effectivement, et non dans celle où ils exercent leurs fonctions (Cass. 15 juin 1885). Faisons donc rayer inexorablement les agents de police, facteurs, cantonniers, professeurs, trop souvent illégalement inscrits dans la commune ou section où ils exercent (fraude très fréquente).

L. LAYA.

L'honneur fait plus que l'argent

M. Barrès, dans l'*Echo de Paris* :

Après une discussion de plusieurs jours, au cours de laquelle un député convia les officiers pauvres à se faire inscrire au Bureau de bienfaisance, le Parlement vient enfin de voter le relèvement des soldes. Pour l'instant, grâce aux correctifs introduits dans la loi par M. Caillaux, le traitement des officiers subalternes, qu'on nous a dépeints comme les plus intéressants, s'augmentera en moyenne d'une somme de quarante-cinq francs par mois. Tel est le résultat de l'effort réclamé si bruyamment depuis six mois dans la presse et dans le Parlement comme indispensable et urgent.

Ne l'oublions pas, en effet : si, de toutes parts, on avait jugé nécessaire de relever les soldes, c'était moins pour obéir à une pensée de justice que pour parer à l'insuffisance de notre recrutement d'officiers. Il ne s'agissait pas de faire des cadeaux de bien-être à de bons serviteurs du pays, il s'agissait de trouver un plus grand nombre de gens disposés à consacrer leur vie au métier militaire. Peut-on espérer que ce minre relèvement de crédit suffira pour faire affluer de nouveau dans l'armée l'élite de notre jeunesse et pour conjurer définitivement cette redoutable crise dont souffrent nos cadres incomplets ?

Hélas ! si j'en crois les renseignements qui m'arrivent des garnisons de l'Est, il s'en faut que la panacée doive être, *hic et nunc*, efficace. D'autres que les officiers guettaient la manne gouvernementale et ont, par avance, fait main basse sur l'augmentation attendue. C'est le propriétaire, dont les loyers font, d'un seul coup, des bonds fantastiques de sept cent cinquante à douze cents francs, voire de douze cents à dix-huit cents ; c'est l'hôtelier qui, en manière de précaution, a déjà augmenté du cinquième les prix payés par ses pensionnaires officiers... Messieurs les législateurs, ceux-ci vous demandent grâce : l'annonce de vos présents les ruine et votre munificence les étrangle.

Il fallait faire quelque chose pour remédier au malaise matériel et moral qui épuise notre corps d'officiers, pour réparer les lézardes d'un édifice qui, depuis quelques années, a vraiment subi trop d'assauts, pour rendre aux chefs militaires un peu de leur prestige social nécessaire. Nos officiers ne croient pas que l'argent volé par nous puisse produire le bon résultat que la Chambre a paru espérer. Non qu'ils l'estiment insuffisant, cet argent ! Accoutumés à porter sans se plaindre leur misère glorieuse, ils n'ont jamais attendu de la profession des armes, ni la richesse ni même l'aisance. Mais ils voudraient qu'une Chambre française leur épargnât des discussions comme celle où, trois jours durant, nous venons de nous complaire.

Marchandages, vieilles rancunes, hostilités sournoises, il y eut de tout dans ces débats. Sans doute, dans toute question budgétaire, il y a ce qu'on donne. Il y a aussi la façon de donner. La Chambre, cette fois-ci, n'a pas eu la manière. Et ce n'est pas cette intervention du Parlement qui va ramener nos jeunes gens vers le métier des armes.

On a souvent cherché à s'expliquer le dépréciation du métier d'officier, dépréciation trop certaine (et si rapide), à laquelle nous assistons avec inquiétude. Ceux qui se sont efforcés à cette recherche ont presque tous voulu limiter le champ de leur enquête à des conditions d'ordre étroitement matériel. L'insuffisance de la solde, le surmenage dû au dressage intensif de notre contingent de deux ans, le retard imposé à l'avancement, enfin le cadre désuet et rigide d'un mode d'existence par lui-même rétréci, fermé aux progrès sociaux et où se compriment et s'étiolent nécessairement les aspirations de tout esprit vraiment moderne : voilà, selon nos chercheurs, pour quels motifs nos jeunes gens d'aujourd'hui répugnent à entrer dans un métier qui enthousiasmait leurs aînés.

Ah ! qu'une telle explication est loin des réalités ! Au vrai et au fond, ce qui éloigne de la carrière des armes les générations nouvelles, c'est qu'elles savent bien qu'elles n'y trouveraient plus les satisfactions d'ordre élevé que leurs devanciers en avaient légitimement attendues. Jamais on ne s'est fait officier en vue des avantages matériels. C'est dans d'autres professions que l'on peut s'assurer une jeunesse sans fatigues et sans risques, le confortable de l'âge mûr, et, dans la vieillesse, la fortune ou tout au moins le large bien-être pour soi-même et pour les siens. En se présentant aux écoles militaires, le candidat d'autrefois avait d'avance renoncé à de semblables perspectives : il lui suffisait de savoir qu'il allait faire partie d'une classe sociale, reconnue supérieure par le consentement unanime. Il se satisfaisait de voir attribuer à son futur métier, par ses concitoyens, la considération et le respect dus à une élite.

Les avions de France en Asie Mineure

On nous écrit d'Eski-Chéhir, le 21 décembre 1913 :

Par deux fois, en quelques semaines, la France est venue planer sur nous, puis se poser délicatement non loin de notre maison, aux acclamations de la jeunesse des écoles et des amis de la civilisation, au grand étonnement, parfois hostile, des vieux Turcs.

Le premier aviateur, M. Daucourt, fut attendu chaque soir, durant une semaine. — N'oubliez pas que nous sommes en pleine Asie Mineure.

Bonnier dans la cour du collège français d'Eski-Chéhir au milieu des maîtres et des enfants
La neige jonche le sol et les toits (18 décembre 1913)

— Dès qu'on le vit surgir à l'horizon, au-dessus des montagnes, ce fut un cri d'admiration ; puis le silence se fit à son approche, un silence mêlé de terreur, lorsque, faisant une courbe à la fois splendide et hardie, le grand oiseau bleu passa rapide sur la foule pour aller se poser un peu plus loin. On cria : « Vive la France ! Vive Daucourt ! », et la fanfare de l'école entonna la *Marseillaise*. On offrit des gerbes de fleurs au vaillant Français qui venait d'oser sur des ailes. Les autorités de la ville s'empressèrent alors de notre compatriote et se montrèrent, en vérité, fort aimables. Toujours accompagné, M. Daucourt visita les écoles françaises, et nous savons que, dans l'esprit et le cœur de nos enfants, la France a, depuis lors, grandi encore. Il y eut grand banquet le soir, et le lendemain l'aviateur s'envola magnifiquement dans un beau ciel bleu.

Les semaines passèrent, le froid vint, la neige tomba dans une éclaircie ; un second oiseau paré des couleurs françaises vint encore, à l'improviste, planer sur la ville et se poser dans la plaine de Dorylée. C'était le jeudi 18 décembre. On se précipita vers lui ; nous fûmes des premiers, et les deux aviateurs, M. Bonnier et M. Barnier, son mécanicien, furent bien mêtres cette fois. Une conduite triomphale, par des chemins impossibles, les amena jusque chez nous : les Tartares admiraient quand même ces deux jeunes vaillants entourés des Pères français et de leurs élèves, venus à eux par la voie des airs, « chemin qui n'appartient qu'à Dieu », disaient-ils. A leur entrée dans la maison française des Assomptionnistes, l'hymne national les accueillit ; M. Bonnier parla aux élèves ; ses paroles touchèrent ; on lui fit une ovation. Les deux aviateurs partagèrent ensuite notre repas monastique. On parla de la France, de son histoire en Orient, des écoles françaises, de l'aviation. Quelle joie pour les expulsés ! Vous autres, Parisiens, ne pouvez en avoir une juste idée : il faut être loin.

Dans la soirée, M. Bonnier nous donna le plaisir d'une envolée. Après un pèlerinage au-dessus de la plaine où jadis les croisés conduits par Godefroy de Bouillon remportèrent une première victoire en 1097, l'aviateur se rapprocha de nous et choisit un meilleur terrain pour le départ du lendemain.

La gloire a sa rançon. Ayant une belle journée en perspective, Bonnier voulut, le lendemain, s'envoler vers le Taurus ; l'avion gênait pour le départ, mais un choc de l'hélice sur un glaçon l'arrêta : désolation des amis, joies méchantes des vieux Turcs, belle sérénité des aviateurs ; ce n'était pas la première déception qu'ils éprouvaient. L'hélice fut bientôt réparée aux ateliers de la Compagnie des chemins de fer, et les aviateurs s'envolaient le lendemain par-dessus les montagnes blanches, vers Konieh et le Taurus. Non loin d'ici et pour la même direction, Védrines était passé la veille, mais sans arrêt.

Vous ne sauriez vous faire une véritable idée de l'impression produite par ces avions de France, les premiers qui aient survolé l'Asie Mineure ! Nous avons contemplé leurs ailes chez nous ; la gloire rayonnait sur elles. Or ! si la France voulait !.. Quand elle parut ici, c'est l'enthousiasme. Ce vol des trois avions, c'était pour nous, pour nos amis, comme un symbole heureux de la France qui vient en Orient pour raviver un peu sa gloire antique. Sur la poitrine de ces nouveaux croisés pacifiques, la croix serait en bonne place. Envoyez-nous souvent des oiseaux de France !

Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Le Conseil s'est occupé de la prochaine promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

UNE DÉCISION EN FAVEUR DES MUTINS

Le ministre de la Guerre a entretenu le Conseil des mesures qui pourraient être prises à l'égard des militaires qui ont encouru des condamnations pour des actes d'indiscipline commis au moment du maintien de la classe. Le Conseil, tenant compte de la conduite des intéressés, s'est arrêté à un certain nombre de mesures individuelles.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Le ministre de l'Intérieur a fait signer un mouvement aux termes duquel : M. Richard directeur de la Mutualité, est nommé directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur.

M. Durand, directeur du personnel au ministère de l'Intérieur, est nommé directeur de la Mutualité.

M. Morain, préfet de la Haute-Vienne, est nommé directeur du personnel au ministère de l'Intérieur.

L'AFFAIRE DES ARCHIVES

Une Commission d'enquête sera nommée par le ministre de l'Instruction publique pour examiner l'affaire des Archives.

M. l'archiprêtre de Melun

On se rappelle l'odieux attentat perpétré contre la sympathique archiprêtre de Melun, le 21 septembre dernier. Depuis cette époque, le vénéré curé de Saint-Aspais a passé par toutes les phases d'une pénible maladie survenue à la suite de la blessure causée par une balle qui, providentiellement, ne fut pas meurtrière.

Aujourd'hui, le malade est complètement guéri et, le jour de Noël, pour la première fois après trois mois d'absence, M. le chanoine Caudron a repris sa place dans son église.

A l'issue des vêpres, dans une délicate allocution, il a tenu à remercier lui-même tous ses paroissiens de leurs prières et des témoignages de sympathie qui lui ont été prodigués pendant sa longue épreuve.

Il a tiré les leçons de cet attentat dont il faillit être la victime et, avec une grande élévation de pensée et de sentiment, a montré comment bien sait du mal tirer le bien.

La nombreuse assistance s'est ensuite retirée, profondément impressionnée par la parole tout apostolique du curé de Melun.

GAZETTE

Ce qu'il en coûte pour répandre la lumière

A Madagascar, quand un maître d'école libre s'en va ou meurt, son successeur, même breveté, doit faire une nouvelle demande au gouvernement, faire approuver son école et se faire approuver comme si rien n'avait existé auparavant. Tant pis si, par suite des démarches, la classe est interrompue pendant plusieurs mois. On répond au directeur : « Fournissez-nous votre acte de naissance ou d'identité. » La Malgache convoque sept de ses amis qui lui servent de témoins, mais le fonctionnaire avisant le plus jeune : « Comment pouvez-vous témoigner qu'un tel est bien lui-même, étant né après lui ? »

Il faut à tout prix fournir un acte, et comme nos bons Malgaches nés avant la guerre ne peuvent le fournir, l'école reste suspendue. Désormais, il ne faudra plus marcher que flanqué de sept citoyens, et chacun de ces sept témoins pour être cru devra lui-même en réunir sept autres, etc. Il n'y a pas raison de s'arrêter. Alors qu'on accorde toutes facilités aux instituteurs laïques, les écoles des missionnaires doivent attendre jusqu'à *vingt-deux mois* et même *plusieurs année* la précieuse autorisation. Et l'on arrive à cette situation ridicule que le régime qui rend l'instruction obligatoire s'arrange par mille chicanes à la rendre impossible, en sorte que les Jésuites qui, dans leurs écoles, élevaient 40 404 enfants en 1909, ont vu par ces tracasseries leur chiffre réduit à 5 300.

L'ombre du Grand-Orient s'étend loin et entrave le plus qu'elle peut l'œuvre de la lumière. *Lux in tenebris lucet et tenebræ eam non comprehenderunt.*

L'aïeule de M. Jules Claretie

Si l'ancien garibaldien Jules Claretie, qui vient de mourir, ne parut pas se soucier des traditions chrétiennes, il dérogeait en cela à de beaux exemples que lui avait légués sa famille maternelle.

Le grand-père maternel de Jules Claretie, M. Arsène Gillet, était nantais, et la mère de cet aïeul, « patriote » et chrétienne, était la femme du porte-drapeau de la garde nationale de Nantes.

On racontait sur elle bien des traits héroïques. Pendant le régime de terreur que le représentant Carrier fit peser sur Nantes, elle entendit laisser au chevet de son mari malade un Christ d'ivoire que Carrier voulait faire enlever. Et comme ses bonnes entrèrent, ils aperçurent les cinq enfants de la vieille femme agenouillés autour du lit du père agonisant. L'aïeule fit aux hommes de Carrier un geste qui voulait